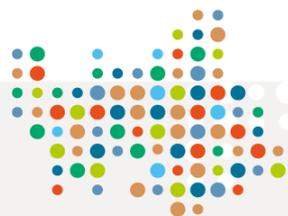


De nouvelles orientations pour un budget de transition



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation des Orientations budgétaires



Un contexte de transition subi...
...Qui n'empêche pas un budget
de transition choisi.



Un contexte de transition subi

Crise sanitaire, perte de dotations, perte de maîtrise et de dynamique fiscales dessinent un contexte de transition bien peu favorable.

Rappel de notre prospective de 2020

Soutenabilité d'un PPI
de 70M€
Au prix d'une
dégradation maîtrisée
de la situation
financière

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne Brute En M €	4,29	3,71	3,24	2,75	2,81
Epargne nette En M €	3,74	2,77	2,17	1,54	1,38
Capacité de désendettement en années	4,20	5,30	6,60	9,00	8,30

Une prospective réinterrogée par l'évolution du contexte

Perte de dotation : FPIC 870 000€ sur deux ans

Perte de fiscalité : AGFA 450 000€ dès 2021

Perspectives de la crise du COVID

- Des charges nouvelles : plan de soutien à l'économie 1 M€ dédié en 2020
- Pertes de recettes fiscales sur les impôts économiques
- Hypothèque sur les dotations de l'état compte tenu des charges pesant sur les dépenses publiques

Réforme fiscale

- TH : perte de pouvoir de taux et une recette probablement moins dynamique
- Allègement des impôts de production : perte de pouvoir de taux et menace sur une dotation de compensation

La perte du FPIC : la sanction d'une politique fiscale vertueuse

Une perte de 870 000€ pour l'EPCI

De 2 300 000 pour le bloc communal (communes et interco)

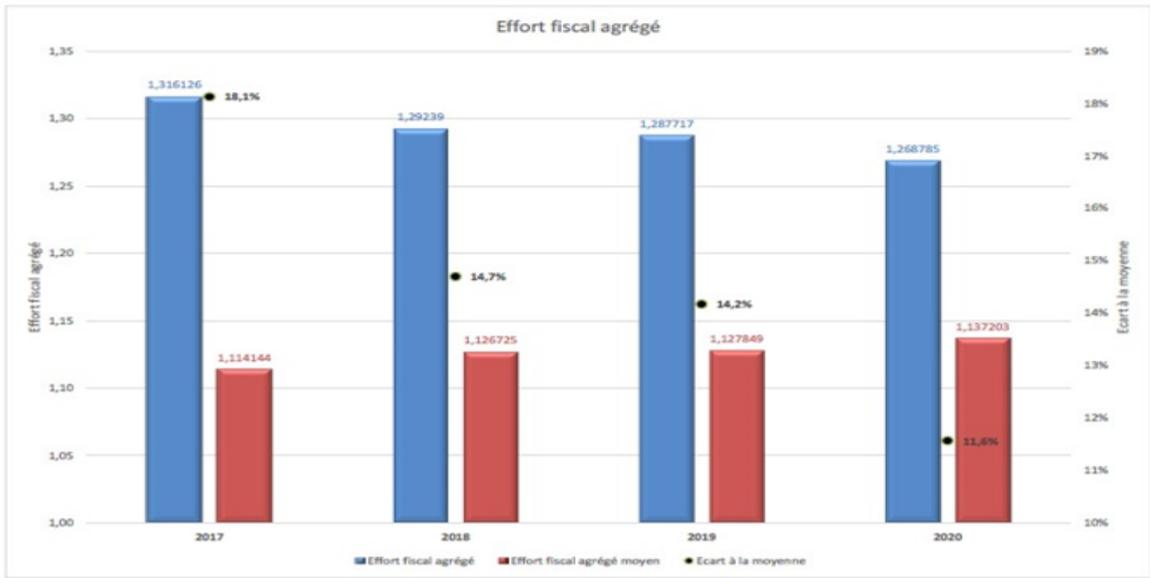
Un indicateur définit l'éligibilité en fonction de 3 critères

- La richesse fiscale potentielle
- Le revenu par habitant
- La pression fiscale

Parmi ces trois indicateurs celui qui a évolué le plus défavorablement...

La baisse de la TEOM probablement responsable de la perte du FPIC

Evolution de l'effort fiscal agrégé



L'EFA de Pévèle Care diminue tous les ans 2017 et 2020 (passa 1,316 à 1,269) alors moyen augmente (1 2017 et 1,137 en 20:
Il en résulte une dim continue de l'écart à moyenne passant de en 2017 à +11,6% er

La baisse de la TEOM probablement responsable de la perte du FPIC nous amène à revoir nos hypothèses...

HYPOTHESES RECETTES	2021	2022	2023	2024	2025
Bases fiscalité hors impact AGFA					
TFPB					
<i>locaux habitation</i>	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
<i>locaux commerciaux</i>	1,7%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
<i>locaux industriels</i>	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
TFNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CFE	0,2%	1,2%	1,2%	1,2%	2,2%
Rappel prospective BP 2020	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%
Perte produit CFE AGFA M€	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Rappel prospective BP 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IFER	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
CVAE	-2,5%	-2,5%	1,0%	1,0%	1,0%
Rappel prospective BP 2020	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
TVA = remplacement TH	0,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Rappel prospective BP 2020	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
TASCOM	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

TEOM = équilibrée par principe dans la prospective : recettes = dépenses

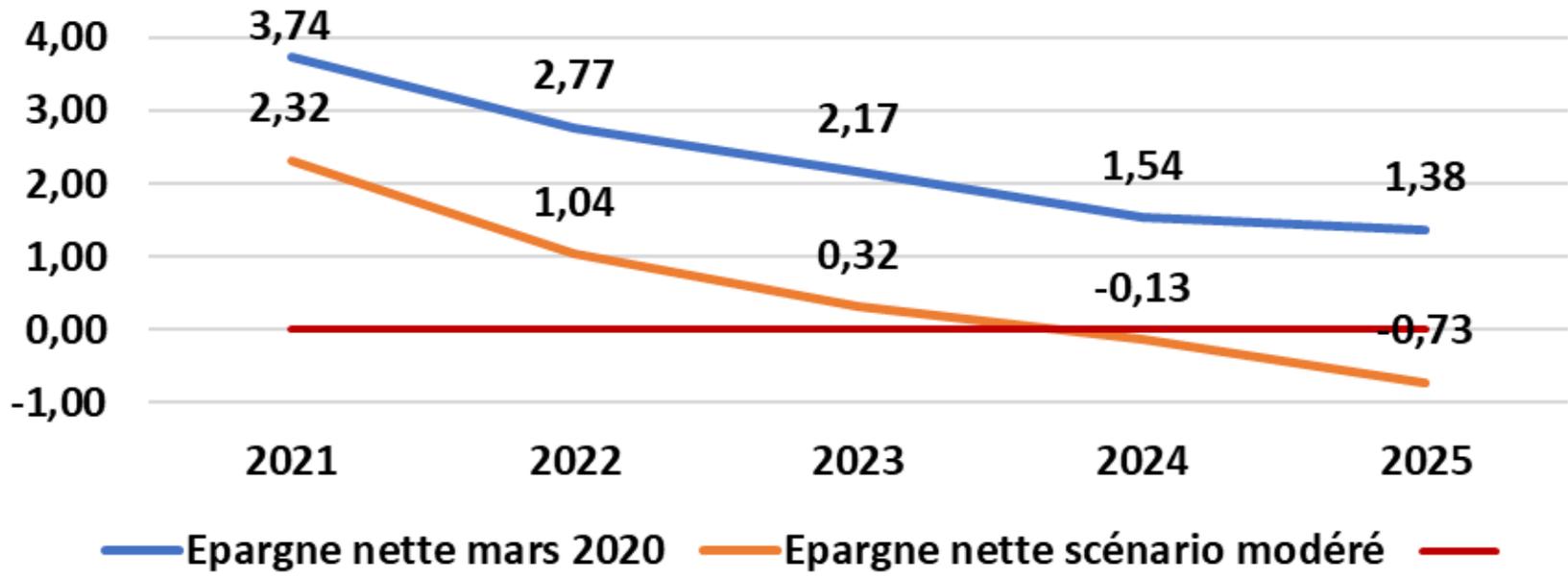
FPIC Sortie du dispositif en 2020 (au lieu de 2023 prospective BP 2020)

DGF	-2,5%	-2,6%	-2,6%	-2,5%	-2,4%
Rappel prospective BP 2020	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-0,9%

Services à la population

ALSH	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Séniors	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Centre aquatique	1 000 000 € en 2022 actualisés à + 1 % par an				

... et dégrade notre situation au point de rendre le financement du PPI impossible



Ces évolutions nous imposent des mesures correctives

- Un plan d'économies de 1M€ annuels à l'horizon 2025
- Instauration de la taxe GEMAPI + 500 000€
- Revalorisation progressive de la TASCOM de 2022 à 2025 + 150 000€
- Augmentation de la TF +1,8M€
- Une hausse de la fiscalité qui s'inscrit toutefois dans un contexte de baisse de la pression fiscale

Pour garantir le financement de notre PPI



	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute en M€	5,2	4,5	4,2	4,1	4
Capital de la dette en M€	0,6	1,2	1,4	1,5	1,7
Epargne nette en M€	4,8	3,7	3,2	3	2,7
Capacité de désendettement en années	3	4,2	4,7	5,3	5,2

Et permet de s'inscrire dans un contrat fiscal de mandat

- Des mesures qui ne sont pas le fait d'une situation financière dégradée.
- Mais d'une volonté de porter des projets
- Ce qui autorise un contrat fiscal
 - Une clause de revoyure fin 2023. (1an de fonctionnement Passerelle et centre aquatique)
 - En cas d'épargne nette comprise entre 3 et 5M€ examen d'une restitution fiscale
 - En cas d'épargne nette supérieure à 5M€ engagement à une restitution fiscale.

Le choix d'un budget de transition



Tenir les engagements du passé

Préserver les marges d'investissement pour l'avenir

Engager les transitions du mandat

Porter les engagements du passé



Centre aquatique 14M€

Passerelle 4M€

Plan lumière 3M€

Faire face à l'accroissement du poids du poste déchets

Un contexte de forte augmentation des taxes, des prix et des volumes

€ HT/tonne	2020	2021	Evolution 2021/2020
Taxe TGAP "incinération" sur Omri	3,0	8,0	167,0%
Taxe TGAP "décharge" sur Encombrants PAP+ déchèterie	25,0	37,0	48,0%
Cout traitement Encombrants déchèterie (hors TGAP)	67,7	96,0	42,0%
Cout traitement Bois déchèterie	25,3	65,0	157,0%
Cout traitement Gravât déchèterie	5,1	9,0	76,0%
Cout traitement Biodéchets (estimation nouveau marché au 01/04/2021)	31,0	40,0	29,0%
Cout traitement déchets verts (estimation nouveau marché au 01/04/2021)	29,0	31,0	7,0%
Gardiennage des déchèteries (nouveau marché à effet au 01/01/2021)			7,2%
Révision des prix du marché de collecte			1,0%

Amène à ajuster la TEOM

- La prospective est basée sur un équilibre dépenses/recettes
- C'est ce qui nous avait permis de baisser la TEOM de 2,3M€ annuels depuis 2017.
- Un volume de dépense envisagé à 11,1M€ sur la poursuite des tendances antérieures.
- Mais sans vision prospective claire sur ce poste que nous assumons pour la première année en direct depuis 2020. (dissolution SIRIOM et SYMIDEME)
- Le poste déchet estimé à 12,7M€
- Soit un différentiel à financer par la TEOM de 1,5M€
- Nécessité d'une politique de réduction des déchets

Préserver les marges de manœuvre dans la perspective de l'actualisation du projet de territoire

Mise en œuvre d'économies de fonctionnement dans le cadre défini dans la prospective

- Engagement d'une baisse de l'ordre de 50 centimes jour enfants soit -2% pour les ALSH
- Ré-interrogation du dispositif Sodas'Cool
- Engagement d'un dialogue de gestion avec nos principaux partenaires sportifs et culturels afin de limiter nos contributions
- Réduction de 10% des crédits consacrés à l'éducation musicale en milieu scolaire pour la rentrée prochaine

Préserver les marges de manœuvre pour l'actualisation du projet de territoire

Maintien d'un PPI à 70M€ en attente :

- De nouvelles orientations de la démarche d'actualisation du projet de territoire en cours
- De la recherche de financements complémentaires (CRTE-PTS)
- Renvoi à 2023 d'un nouveau dispositif de fonds de concours



Projet	Variation
Bâtiments services techniques arrêt du projet de construction bâtiment redéployé sur le site AGFA	- 1,30
Passerelle redéploiement de crédits de l'AP Pévèle parc pour 646 000€ et ouverture de crédits supplémentaires pour aléas et actualisation du marché.	1,30
Eclairage public pour remise à niveau du parc communautaire, inscription de crédits supplémentaires au delà du plan de requalification	1,00
Centre aquatique option géothermie et enveloppe complémentaire pour actualisation et acquisitions complémentaires	0,29
Valorisation environnemental de la prairie aux abords de la piscine	0,25
Pévèle parc : report de l'opération au delà du mandat	- 1,70
AGFA : inscription d'une première AP par redéploiement des crédits restant de l'AP Pévèle parc	1,10
Suppression du dispositif logement	- 1,30
Total	- 0,37

Initier les nouvelles orientations qui se dessinent des échanges sur l'actualisation du projet de territoire

- S'engager résolument dans la requalification du site AGFA.
- Lancer les premières opérations du plan cyclable 1M€
- Mettre en place un nouveau plan d'entretien des fossés.
- Se préparer à la prise de compétence PLUI et à accompagner les communes dans la réalisation de leur règlement de publicité.
- S'engager dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial
- S'engager dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité
- S'inscrire avec la Région dans le cadre d'un Guichet unique de l'Habitat

Pour ce faire un effort important en matière de personnel est nécessaire

Année	Postes	Service	Créa	Trans	Supp	Intern
2021	Chargé de communication	Passerelle	1			
2021	Chef de service	Pol de la ville		1		
2021	Chargé de mission	Pol de la ville		1		
2021	Adulte relais	Pol de la ville		1		
2021	SIGISTE	Services tsvx				1
2021	Guichet unique de l'habitat	Energie				1
2021	Chargé de mission	Voirie/mob.	1			
2021	Chargé de mission Prévention	Déchets	1			
2021	Chargé de mission	Centre Aqua	1			
2020	Secrétariat	déchets		1		
2021	Directeur	Cabinet	1			
2021	Chef de service	Action sénior			1	
2021	Charge de mission AGFA	Economie	1			
2020	Chargé de relation usagers	Déchets	1			
2021	Chargé de mission	Direction	1			
2021	Chargé de mission mobilité	Mobilité	1			
Total			9	4	1	2

Une maîtrise de la dette

Dans les orientations pour le BP 2021... ...Comme dans le financement du PPI

- Un volume d'emprunt estimé à 8M€
- Un stock de dette de l'ordre de 15M€ fin 2021
- Ne contenant aucun produit structuré sensible
- Une capacité de désendettement de l'ordre de 2,5 ans.

Ressource	Montant en M€	Part de financement du PPI en %
Epargne nette	22 000	31%
FCTVA	6 000	9%
Subv/cessions	12 200	17%
Excédent cumulé 2020	13 800	20%
Emprunt	16 000	23%
Total	70 000	100%